

des affaires de la Province au cabinet de Boncherville pour la confier à d'autres mains ;

Que conformément aux principes du gouvernement responsable, la Province s'est déjà prononcée sur l'acte du lieutenant-gouverneur quand elle a jugé le nouveau ministre qui avait assumé la responsabilité de cet acte ;

Que les élections générales ont été favorables au nouveau ministre, qui à la session suivante, a réussi à faire sanctionner par cette chambre toutes les mesures qu'il avait introduites ;

Que depuis cette session (l'avant dernière) trois divisions électorales de la province, savoir : Saint-Hyacinthe, Rouville et Chambly, ont eu à se prononcer une fois de plus sur l'acte du lieutenant-gouverneur et qu'elles l'ont approuvé avec de fortes majorités ;

Que cette manifestation nouvelle de l'opinion publique est d'un grand poids par le fait que deux de ces trois divisions électorales, appelées à remplacer des membres de l'opposition dont les mandats avaient été annulés par des cours de justice, ont renversé leur verdict du premier de mai 1878, en élisant des membres favorables au ministre ;

Que l'approbation donnée par cette province à l'acte de Son Honneur le lieutenant-Gouverneur a été trop fortement exprimée pour laisser aucun doute à ce sujet, et cette chambre destinée à représenter l'opinion du peuple de cette province, remercie Son Excellence le Gouverneur-Général pour la fermeté et la sagesse qu'il a montrées en mettant fin aux empiètements du Parlement et du Gouvernement fédéral, et elle espère que Son Excellence continuera avec la même fermeté et la même sagesse à reconnaître et à protéger les droits indubitables de la province.

A la séance du 3 juillet, M. A. E. Gagnon, député de Kamouriska, a fait motion qu'il soit présenté une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien faire mettre devant la Chambre d'Assemblée : 10. Copie des avis ou circulaires émanées du gouvernement et demandant des soumissions pour la publication du journal illustré d'agriculture ;

20. Un état des soumissions reçues par le gouvernement pour la publication du dit journal ;

30. Copie du rapport fait au Conseil Exécutif sur les dites soumissions et copie des ordres en conseil se rapportant à la publication du dit journal ;

40. Copie du contrat ou des conventions passées entre le gouvernement et l'éditeur ou les éditeurs du dit journal illustré d'agriculture, avec exemplaires des numéros publiés dans les deux langues jusqu'à ce jour.

M. Gagnon, en demandant la production de ces documents, a déclaré qu'il n'était pas opposé à la publication d'un journal d'agriculture, mais il croyait que le journal publié actuellement par le Gouvernement n'était pas ce qu'on avait raison de croire qu'il serait lorsque le Parlement a voté l'argent nécessaire à sa publication. Les documents demandés, a dit M. Gagnon, pourront être soumis à l'examen du Comité d'agriculture et de colonisation qui pourra faire les suggestions qu'il croira convenables.

Cette motion a provoqué une discussion dans laquelle on a fait allusion à la *Gazette des Campagnes*.

M. J. B. Dupuis, député de l'Islet, s'est prononcé en faveur du principe de la publication d'un journal consacré tout particulièrement aux intérêts agricoles. Il croit qu'il serait plus avantageux de publier deux journaux d'agriculture, l'un dans le district de Montréal, l'autre dans le district de Québec. M. Dupuis a fait l'éloge des services rendus à la classe agricole par la *Gazette des Campagnes* qui, dit-il, a fait des sacrifices considérables pour être aussi utile que possible aux cultivateurs.

L'Hon. M. Joly a dit qu'il serait heureux de recevoir

les plaintes ou les suggestions que l'on pourrait avoir à faire au sujet du *Journal d'agriculture*. Il a fait l'éloge des services rendus à la cause agricole par la *Gazette des Campagnes* pour laquelle il se propose de demander à la Chambre un octroi de \$400 par année.

Nous remercions chaleureusement M.M. les députés qui dans cette circonstance ont eu un mot d'éloge à offrir à l'égard de la *Gazette des Campagnes*. Ceux qui désirent le maintien et le succès de ce journal d'agriculture, devront nécessairement applaudir à la louable décision prise par l'Hon. Premier Ministre M. Joly, de faire entrer dans les subsides une somme d'argent suffisante pouvant nous permettre d'apporter à notre journal les améliorations nécessaires pour le rendre de plus en plus utile et intéressant.

Nous lisons ce qui suit dans l'*Evénement* :

“ M. J. B. Dupuis, député de l'Islet, a fait hier (3 juillet) des observations fort judicieuses au sujet de l'aide qu'on devrait donner à une publication du genre de la *Gazette des Campagnes*. Il a fort bien montré que le district de Québec a droit d'avoir un journal agricole dont les enseignements inspirés par une expérience pratique s'appliquent aux conditions particulières du sol et du climat. Nous sommes heureux de voir que le premier ministre, lui-même si grand ami de l'agriculture, a promis à M. Dupuis de se rendre à ses vœux.”

CAUSERIE AGRICOLE

DÉFRICHEMENT DES TERRAINS INCULTES OU FRICHES

Les friches sont malheureusement trop communes, et diminuent par conséquent les produits généraux du sol. Dans plusieurs endroits, on est persuadé qu'elles sont incultivables, ou qu'on ne peut leur demander que des récoltes éloignées; mais c'est évidemment un préjugé résultant du manque de connaissances dans l'art de cultiver la terre, car il n'est point de terrain propre à la production qu'on ne puisse améliorer par une culture éclairée. Avec de l'instruction et des avances, on peut donc faire disparaître tous les terrains incultes, honte de notre agriculture, et cause de la misère de beaucoup de nos cultivateurs.

Il existe dans plusieurs parties du pays de grandes étendues de terrains autrefois cultivés et maintenant abandonnées à elles-mêmes, ne donnant qu'une nourriture grossière aux animaux qu'on y envoie pâturer et ne produisant que quelques arbres rabougris : voilà ce qu'on appelle *terrains en friches*.

Ces terrains sont ordinairement des terres basses et humides qui sont la cause de leur abandon. Quelques portions de ces friches ont été mises en culture, et partout où l'on a pu égoutter convenablement ces terres on a obtenu d'excellentes récoltes; ce qui leur manque pour les mettre en bon rapport est donc un égouttement suffisant.

Quelques-uns de ces friches sont parfois des terrains de plaines argilo-siliceux qui ne sont peut-être pas de première qualité, et qui n'en sont pas moins supérieurs à un grand nombre de terres actuellement cultivées. La mise en culture de ces friches serait donc très-avantageuse.

D'autres friches sont fortement marécageuses; leur